

Paris, le 24 novembre 2011

Adopté en séance de la CNAS du 24/11/11

**COMMISSION NATIONALE D'ACTION SOCIALE DU 30 JUIN 2011**

**COMPTE RENDU**

### Etaients présents :

#### Parmi les membres de l'administration :

- Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines,
- Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin,
- Pascale BUKHARI, directrice de la mission pour la place des femmes au CNRS,
- Carole LE CONTEL, directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences humaines et sociales,
- Valérie ROCH, responsable ressources humaines de la délégation Bretagne et Pays de la Loire,
- Brigitte GURFINKIEL, conseillère aux ressources humaines de l'Institut des sciences biologiques,
- Laurent BEAUCHET, responsable ressources humaines de la délégation Ile-de-France Sud,
- Dominique LEFUR, responsable ressources humaines de la délégation Paris B,
- Pierre PIQUEMAL, responsable ressources humaines de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie
- Clarisse DAVID, responsable ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

#### Parmi les membres du personnel :

- SGEN-CFDT : Yannick BOURLES  
Pierre-Yves ARNOULD
- SNCS-FSU : Guy LEVAVASSEUR  
Albin VOLTE  
Patrick GUEDJ
- SNPTES-UNSA : Lucienne EXCOFFON  
Sophie COLLIN
- SNTRS-CGT : Brigitte RENE  
Josiane TACK  
Jean-François LAUNAY

### Membres invités permanents :

- Jacky HIRSCH, président du CAES
- Simone MUNCH, coordinatrice adjointe de la coordination nationale de médecine de prévention
- Pascale CHAPAT, assistante de service social de la délégation Paris B
- Isabelle KAUFFMANN, responsable du service du développement social
- Mélanie CARTIER, chargée de la restauration au service du développement social
- Stéphane CRUZOL, chargé de mission au service du développement social
- Gilles SABAT, chargé du budget d'action sociale au service du développement social
- Pierre BERTRAND-MAPATAUD, chargé d'études au service du développement social

**Etaient excusés :**

- Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées
- Philippe PIERI, délégué régional Centre-Est
- Pierre PIQUEMAL, responsable du service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange
- Jean-Marie DEWARUMEZ (SNCS-FSU)
- Michel CONIN (SNPTES-UNSA)
- Cécile BERNARD (SNPTES-UNSA)
- Antonio SERPA (SUD-RECHERCHE)
- Loïc REVERT (SUD-RECHERCHE)
- Denis CLAISSE (SNTRS-CGT)

**Secrétaire adjoint de séance :** Guy LEVAVASSEUR (SNCS-FSU)

**Ordre du jour :**

- I. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CNAS DU 18 NOVEMBRE 2010
- II. PRESENTATION DU BILAN BUDGETAIRE 2010
- III. PRESENTATION DU BILAN DE LA POLITIQUE SOCIALE 2010
- IV. DISPOSITIFS EN CONVENTION AVEC LE CAES : PERSPECTIVES
- V. PRESENTATION DES FICHES PRATIQUES SUR LES MODES DE GARDE
- VI. INFORMATION SUR L'AVANCEE DU PLAN « CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL »
- VII. QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 14h00.

**Mme d'Argouges** demande aux membres de la CNAS quels sont les éléments qu'ils souhaitent aborder en questions diverses.

**M Launay** souhaite qu'il soit traité du fonctionnement des CORAS.

**M Guedj** a une question au sujet du handicap.

**I. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CNAS DU 18 NOVEMBRE 2010**

**Mme d'Argouges** demande aux membres de la CNAS s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2010.

En l'absence de remarques, le compte-rendu de la CNAS du 18 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

## II. PRESENTATION DU BILAN DE LA POLITIQUE SOCIALE 2010 (BUDGET ET DISPOSITIFS)

Mme Kauffmann explique que cette présentation regroupe les points 2 et 3 de l'ordre du jour : le bilan budgétaire 2010 de la politique sociale et le bilan des dispositifs d'action sociale.

M Sabat présente le cadre budgétaire général de l'exercice 2010 :

- les ressources financières d'action sociale s'élèvent à 35 057 973 €, dont 25 921 000 € de subvention d'état (soit 73,94% de l'ensemble des ressources financières 2010), 8 436 973 € de ressources propres (soit 24,07% des ressources financières 2010) et 700 000 € de préciput ANR (soit 2% des ressources financières 2010)
- les dépenses d'action sociale s'élèvent à 34 226 539 € (+ 1,14% par rapport à 2009). Elles représentent un coût moyen par ETP de 1 004 € (hors handicap) et se répartissent comme suit :
  - 20 854 645 € pour la restauration sociale ;
  - 3 173 422 € pour le médico-social (hors personnels CNRS) ;
  - 778 625 € pour le logement ;
  - 2 098 910 € pour la famille ;
  - 325 933 € pour la solidarité ;
  - 6 187 647 € pour les activités sociales et culturelles ;
  - 214 236 € pour les syndicats nationaux ;
  - 593 121 € pour le handicap (hors contribution au FIPHFP).

M Bertrand-Mapataud rappelle des faits majeurs de l'année 2010 :

- la signature le 1<sup>er</sup> juillet 2010 d'une nouvelle convention générale de partenariat entre le CNRS et le CAES ;
- les bons résultats des dispositifs CESU et chèques vacances pour lesquels l'ensemble des demandes a pu être satisfait ;
- les bons résultats des dispositifs prêts BAP (+ 38,64% par rapport à 2009) et prêts mobilité (+ 32,14% par rapport à 2009) ;
- les premiers résultats des nouveaux dispositifs « kit installation » et « aides exceptionnelles remboursables » ;
- la sensibilisation de divers acteurs du CNRS (ressources humaines, médical, représentants syndicaux, prévention et sécurité) aux conditions de vie au travail lors de la journée nationale d'étude du 8 décembre 2010.

### *La restauration sociale*

M Sabat présente le bilan budgétaire 2010 de la restauration sociale. Le montant total des dépenses s'élève à 20 854 645 €, dont 7 571 159 € de restauration hébergée, 12 224 362 € de restauration propre et 1 059 124 € de tickets restaurant. Le coût moyen de l'axe restauration, par ETP, s'élève à 622 €.

M Cartier présente la formation organisée par la direction des ressources humaines (DRH) les 20 et 21 octobre 2010, à destination des gestionnaires locaux de la restauration sociale. Cette formation

avait pour objectifs de mieux comprendre les spécificités des marchés publics en matière de restauration collective, de veiller au respect de l'application des procédures par le prestataire (hygiène,..) et de réaliser des inspections de terrain au sein des restaurants.

**Mme Tack** regrette que la situation de la restauration en 2011 ne soit pas évoquée dans cette présentation, et notamment les fiches 6 et 7 du document de concertation de la DGDR sur la RGPP qui traitent de restauration collective. Elle ajoute, faisant référence à la formation évoquée précédemment, qu'il y a une incohérence entre la volonté de la DRH de former des gestionnaires en local et la réflexion conduite dans l'une de ces fiches, visant la création d'un service de gestion centralisé de la restauration.

**Mme d'Argouges** précise qu'il ne s'agit pas de fiches mais de documents martyrs issus de diverses contributions et qui sont appelés à évoluer. Elle ajoute que ce n'est pas le sujet de la CNAS du 30 juin 2011, dont l'ordre du jour concerne la présentation du bilan 2010 de la politique sociale.

**M Cartier** précise, concernant la formation des gestionnaires locaux, que celle-ci a pour objet de leur apporter des éléments d'autonomie sur certains aspects techniques propres à la restauration collective (grammage, hygiène ...)

**M Guedj** propose que soient rajoutés en questions diverses les fiches RGPP ainsi que le budget 2011 de la restauration.

**M Launay** s'interroge sur le reversement opéré par le CNRS, au budget d'action sociale, d'une partie du préciput ANR. Il estime qu'un tel usage ne correspond pas à ce que prévoit la charte établie par l'ANR, fixant les modalités d'utilisation de ce préciput.

**M Leconte** précise qu'à ce jour, le préciput est principalement utilisé pour accompagner des dépenses d'infrastructures et d'équipement, ce qui entre pleinement dans les éléments prévus par la charte susmentionnée. En outre, il estime que la restauration collective relève bien des conditions de travail auxquelles cette même charte fait référence.

**Mme d'Argouges** rappelle qu'un courrier avait été adressé à l'ANR sur ce sujet. Il visait la nécessaire prise en compte des dépenses d'action sociale et de formation dans les éléments à considérer pour la détermination du montant du préciput.

**Mme Tack** pense que le préciput doit uniquement servir à soutenir l'activité de recherche et non à combler les manques de la politique sociale du CNRS.

### *Le médico-social*

**M Sabat** présente le bilan budgétaire 2010 de l'axe médico-social. Le montant total des dépenses s'élève à 3 173 422 €, dont 2 388 028 € relevant du domaine « médical » (analyses et examens médicaux, médecine de prévention interentreprises et associations, fonctionnement du comité médical,...), 416 567 € relevant du domaine « social » (assistants de services sociaux interentreprises, ...) et 368 827 € relevant du domaine « dépenses structurelles » (missions, infrastructures, équipement). Le coût moyen de l'axe médico-social, par ETP, est de 95 €.

**M Bertrand-Mapataud** précise que deux séminaires des assistants de services sociaux ont eu lieu en 2010, auxquels ont notamment participé la Mission pour la place des femmes, le Service pensions et accidents du travail et des RRH.

Il présente ensuite le bilan 2010 de l'activité des services d'action sociale des délégations régionales, issu de la compilation des rapports annuels des assistants de service social :

- 5 413 personnes ont sollicité les services d'action sociale des délégations régionales en 2010 (soit 16,16% des effectifs 2010 du CNRS, en ETP);
- parmi les 5 413 personnes ayant sollicité les services d'action sociale des délégations régionales, 1 595 personnes ont bénéficié d'une prestation sociale CNRS (73% sont des ITA, les agents de catégorie C étant les plus représentés) ;
- les principaux domaines d'intervention des services d'action sociale des délégations régionales sont la retraite, la famille, la santé et le logement.

Il précise que ces données ne tiennent pas compte de la période au cours de laquelle, pour deux délégations régionales, le poste d'assistant de service social (ASS) a été vacant compte tenu du changement de deux d'entre eux, opéré en cours d'année.

**M Guedj** souhaite avoir une explication concernant le tableau récapitulatif d'évolution de la dépense de médecine statutaire entre 2000 et 2010 : le montant des dépenses 2007 (337 270 €) est fortement différent de celui des autres années (environ 150 000€ par an).

**Mme d'Argouges** pense que cette différence est due au déploiement en 2007 du nouveau système d'information « BFC ». Une confirmation de cette précision sera apportée aux membres de la CNAS.

**Mme Tack** s'interroge sur la présence avérée de certains assistants de service social dans les CHS régionaux : pourquoi n'y participent-ils pas tous ?

**Mme Munch** explique que, eu égard aux textes en vigueur régissant la composition des CHS, les assistants de services sociaux ne peuvent être membres permanents de ces instances mais seulement membres invités. Dès lors, il appartient aux délégués régionaux de décider de leur présence.

**Mme d'Argouges** ajoute que l'évolution à venir des CHS en CHSCT devrait permettre que cette question de la présence ou non des assistants de service social dans cette instance soit réexaminée, au même titre que celle des RRH.

### *Le logement*

**M Sabat** présente le bilan budgétaire 2010 de l'axe logement. Le montant total des dépenses s'élève à 778 625 €, dont 200 000 € sont liés à la réservation de 8 logements en Ile-de-France, dans Paris intra-muros, et 475 200 € à l'octroi de prêts d'accompagnement à la mobilité (prêts mobilité et prêts BAP). Le coût moyen de l'axe logement, par ETP, est de 23 €.

**M Bertrand-Mapataud** présente les principaux faits de l'axe logement en 2010 :

- en Ile-de-France :
  - le parc locatif du CNRS compte 529 logements réservés au 31/12/2010 ;
  - 54 agents ont été logés par l'intermédiaire de la Commission d'attribution des logements ;

- en Province :
  - le parc locatif du CNRS compte 66 logements réservés au 31/12/2010. 43 de ces logements réservés sont occupés ;
  - 151 demandes de logements ont été déposées. 124 ont pu être satisfaites dont 86 hors du parc de logements réservés par le CNRS ;
- au plan national ont été accordés :
  - 823 prêts « Starden Premium » ;
  - 22 prêts « amélioration et réparation de l'habitat » ;
  - 37 prêts mobilité ;
  - 61 prêts BAP ;
- en matière d'innovations régionale et interrégionale :
  - 6 agents ont bénéficié du dispositif « pass mobilité » mis en place par la délégation régionale Midi-Pyrénées. Il consiste en une prestation d'accompagnement personnalisé à la recherche de logement suite à une mobilité. Le coût de la prestation est de 1 608 € pour un agent logé ;
  - 8 agents ont bénéficié du dispositif « kit installation » mis en place pour l'ensemble des délégations régionales d'Ile-de-France. Il consiste en une caution locative couvrant jusqu'à 18 mois de loyers et charges impayés, et peut être assorti d'un prêt à taux zéro. Une amélioration de la communication autour de ce dispositif est nécessaire.

Il précise qu'une réflexion sera conduite en 2011 sur les prêts d'accompagnement à la mobilité (prêts mobilité et prêts BAP). Cette démarche s'intègre dans une des mesures prévues par le plan d'action de la DRH en matière de conditions de vie au travail. Il ajoute qu'un groupe de travail se réunira en 2011 afin d'étudier la faisabilité d'une transposition en Ile-de-France du « pass mobilité » mis en œuvre par la délégation Midi-Pyrénées.

**M Launay** s'interroge sur le véritable impact social du « kit installation » et du « pass mobilité », compte tenu de la hausse régulière des loyers notamment en Ile-de-France. Si ces dispositifs peuvent être une aide pour les agents encore capables de payer un loyer, ils ne constituent pas une réponse pour des agents ne pouvant même plus en supporter la charge. Aussi, ils ne sauraient se substituer à la réservation de logements à loyers modérés au profit des personnels CNRS.

**Mme Tack** rejoint ce point de vue.

**Mme Kauffmann** rappelle que ces deux dispositifs d'innovation sociale n'ont pas vocation à remplacer les réservations d'appartements. Cependant, celles-ci étant extrêmement coûteuses, ils constituent des outils supplémentaires d'aide à l'accès au logement dont l'impact budgétaire est moindre.

**Mme David** explique que la réservation de logements sociaux en Ile-de-France au profit d'agents CNRS est de plus en plus difficile car les bailleurs sociaux reçoivent de très nombreuses demandes. Aussi, le CNRS n'est pas forcément prioritaire.

**M Launay** propose la création d'une commission de réflexion globale sur la politique logement. Celle-ci aurait pour mission d'étudier les différentes solutions pouvant être apportées en la matière et notamment pour l'accès au logement dans les grandes villes.

**Mme Kauffmann** précise que le service du développement social a longuement étudié les différentes possibilités existantes (réservation de logement, caution locative, partenariat avec les

municipalités, les préfetures, les bailleurs sociaux) ; elle craint qu'il ne puisse exister beaucoup d'autres solutions eu égard aux contraintes budgétaires actuelles.

**Mme d'Argouges** accepte de retenir la proposition d'une réflexion globale sur la politique logement.

**M Guedj** rappelle que les négociations qui précèdent la signature d'une convention de réservation de logements peuvent s'étaler sur plusieurs années. Aussi, lorsque l'on parvient à conclure de telles négociations, il est fort regrettable d'apprendre que les crédits initialement prévus pour réaliser cette opération ne sont plus disponibles.

### ***La famille***

**M Sabat** présente le bilan budgétaire 2010 de l'axe famille. Le montant total des dépenses s'élève à 2 098 910 €, dont 799 713 € sont liés à la réservation de berceaux en crèches (192 berceaux réservés au 31/12/2010) et 1 011 800 € sont liés aux actions nationales (CESU, chèques vacances, subventions administratives pour frais de séjours d'enfants et partenariat avec l'observatoire de la parentalité). Le coût moyen de l'axe famille, par ETP, est de 63 €.

**M Bertrand-Mapataud** présente les principaux faits de l'axe famille en 2010 :

- concernant les crèches :
  - sur les 192 berceaux réservés par le CNRS, 181 sont occupés soit un taux d'occupation de 94,3% ;
  - 293 nouvelles demandes ont été enregistrées en 2010. 85 ont pu être satisfaites (soit parmi les berceaux réservés par le CNRS, soit, après intervention de l'assistant de service social, dans des berceaux non réservés par le CNRS, soit *via* d'autres modes de garde) ;
- concernant les secteurs en convention avec le CAES :
  - le nombre d'utilisateurs de CESU en 2010 s'élève à 1 210 (+ 5,7% par rapport à 2009 et + 37,9% par rapport à 2008). La convention de partenariat CNRS – CAES portant transfert de gestion au CAES du dispositif « CESU » a été renouvelée. La subvention versée au CAES par le CNRS, dans le cadre de ce partenariat, s'élève à 533 000 € (+ 29,1% par rapport à 2009 et + 56,7% par rapport à 2008) ;
  - le nombre de dossiers de chèques vacances ouverts en 2010 s'élève à 1 030 (545 en 2009). La convention de partenariat CNRS – CAES portant transfert de gestion au CAES du dispositif « chèques vacances » a été renouvelée. La subvention versée au CAES par le CNRS, dans le cadre de ce partenariat, s'élève à 164 000 € (+ 50 000 € par rapport à 2009) ;
  - la convention de partenariat CNRS – CAES portant transfert de gestion au CAES du dispositif « subventions administratives pour frais de séjours d'enfants » a été renouvelée. La subvention versée au CAES par le CNRS, dans le cadre de ce partenariat, s'élève à 307 800 €.

### ***La solidarité***

**M Sabat** présente le bilan budgétaire 2010 de l'axe solidarité. Le montant total des dépenses s'élève à 325 933 €, dont 262 852 € sont liés aux dispositifs des aides exceptionnelles. Le coût moyen de l'axe solidarité, par ETP, est de 10 €.

**M Bertrand-Mapataud** présente les principaux faits de l'axe solidarité en 2010 :

- concernant les dispositifs CNRS :
  - 254 aides exceptionnelles non remboursables ont été accordées en 2010 (251 en 2009). Les agents demandeurs de ce dispositif sont notamment, pour 78% d'entre eux, des ITA. Les motifs des demandes sont principalement le budget, la famille, la santé et le logement ;
  - 34 aides exceptionnelles remboursables ont été accordées en 2010. Les agents demandeurs de ce nouveau dispositif sont notamment, pour 68% d'entre eux, des ITA. Les motifs des demandes sont principalement le budget, la famille, la santé et le logement ;
- concernant les dispositifs non CNRS :
  - le nombre de prêts solidarité du CAES accordés en 2010 à des agents CNRS s'élève à 60 (71 en 2009).

Il ajoute, compte tenu de la baisse régulière du nombre de prêts solidarité accordés depuis 2007 (- 33,33%) et des interrogations des assistants de service social (ASS) sur ce point, qu'une rencontre aura lieu prochainement entre les ASS et le CAES.

**Mme Chapat** précise que, bien qu'elle n'ait pas eu à traiter de demandes d'aides exceptionnelles remboursables en 2010 au sein de sa délégation régionale, ce nouveau dispositif constitue une solution supplémentaire en matière d'action sociale.

**M Beauchet** partage ce point de vue, expliquant que les aides exceptionnelles remboursables sont un outil pertinent pour répondre à des difficultés passagères de trésorerie rencontrées par des agents.

**M Hirsch** précise qu'il n'y pas eu de modifications fondamentales des règles d'attribution des prêts solidarités du CAES. Il explique cette diminution du nombre de prêts accordés par une baisse de la demande et une hausse du nombre de dossiers déposés ayant un taux d'endettement supérieur à la règle des 33%.

**M Launay** souhaite que la phrase contenue en page 37 du bilan de la politique sociale 2010, laissant entendre que les critères d'attribution applicables à ce prêt auraient été modifiés, soit supprimée.

Il ajoute qu'une rencontre entre le CAES et les assistants de service social du CNRS, pour évoquer ensemble les prêts solidarité et l'articulation de ce dispositif avec les aides exceptionnelles du CNRS, est une bonne initiative. Ces deux acteurs de l'accompagnement social des agents CNRS doivent mieux collaborer sur ces aspects. Il précise qu'en 2010 il y a eu 84 dossiers de demandes de prêts déposés (102 en 2009) ; 28 dossiers ont été refusés en 2010 pour mauvaise présentation des pièces.

**Mme Chapat** se dit plus que favorable à un partenariat renforcé entre le CAES et les assistants de service social (ASS) du CNRS concernant le prêt solidarité. Elle s'interroge sur la possible présence d'un ASS lors des réunions de la Commission solidarité du CAES, chargée d'examiner les dossiers de demande de prêt.

**M Hirsch** précise qu'à Strasbourg, délégation régionale à laquelle il est rattaché, le partenariat entre ces deux acteurs fonctionne très bien.

**M Launay** explique qu'il y a des agents qui ne souhaitent pas faire préalablement examiner leur dossier de demande de prêt par un assistant de service social (ASS). Il propose, plutôt que de prévoir la présence d'un ASS lors des réunions de la Commission solidarité du CAES, l'organisation de points réguliers et le renforcement du lien avec les CORAS.

**M Roy** trouve regrettable que des dossiers de demande de prêt puissent être rejetés pour mauvaise présentation des pièces ; il estime qu'un examen préalable de ces dossiers par les assistants de service social pourrait permettre d'éviter de telles situations.

**M Launay** souhaite revenir sur le fonctionnement des CORAS.

**Mme Le Fur** précise qu'au sein de la délégation régionale Paris B, compte tenu du peu de candidats parmi les organisations syndicales, il n'y pas eu en 2010 de CORAS en session plénière. Toutefois, une commission *ad hoc* à effectif restreint s'est réunie plusieurs fois en cours d'année pour l'attribution des aides exceptionnelles aux agents CNRS de la circonscription. Une relance des organisations syndicales va être effectuée prochainement afin d'éviter que cette situation ne se pérennise.

**Mme David** précise que le fonctionnement de la CORAS a été réactivé au sein de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord.

**Mme Roch** ajoute que réunir la CORAS par téléconférence peut être un moyen de palier à des difficultés pratiques d'organisation, notamment lorsque le territoire de la délégation régionale concernée est fortement étendu.

### ***Les activités sociales et culturelles***

**M Sabat** présente le bilan budgétaire 2010 de l'axe activité sociale et culturelle. Le montant total des dépenses s'élève à 6 187 647 €, dont 5 914 185 € sont liés à la subvention pour activités diverses versées au CAES. Le coût moyen de l'axe activité sociale et culturelle, par ETP, est de 185 €.

### ***Les syndicats***

**M Sabat** présente le bilan budgétaire 2010 de l'axe syndicats. Le montant total des dépenses s'élève à 214 236 €, dont 145 116 € sont liés aux subventions nationales versées aux 8 organisations syndicales représentatives au CNRS. Le coût moyen de l'axe syndicats, par ETP, est de 6 €.

### ***Le handicap***

**M Sabat** présente le bilan budgétaire 2010 de l'axe handicap. Le montant total des dépenses s'élève à 593 121 €, dont 286 933 € sont liés à des actions d'accompagnement professionnel et 163 919 € à des actions de formation et de communication. Le coût moyen de l'axe handicap, par bénéficiaire de l'obligation d'emploi au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (soit 934 agents) et hors actions de formation et de communication, est de 460 €.

### III. DISPOSITIFS EN CONVENTION AVEC LE CAES : PERSPECTIVES

#### *Les CESU*

**M Bertrand-Mapataud** rappelle des éléments de contexte relatifs au dispositif CESU puis en présente les perspectives :

- à ce jour, la gestion du dispositif CESU (instruction des dossiers, envoi des titres) est assurée par le CAES et l'émission des titres est confiée à un prestataire habilité (Accor Services) ;
- en vue de la distribution des CESU 2012 et compte tenu de la réglementation applicable en matière de commande publique, l'organisation d'un nouveau marché est nécessaire ;
- ce nouveau marché peut porter sur la seule émission des titres ou peut concerner à la fois la gestion du dispositif et l'émission des titres. Dès lors, si l'on envisage l'ensemble des combinaisons possibles pour l'organisation dudit marché, le CNRS peut notamment décider de ne plus confier la gestion du dispositif au CAES.

**Mme Kauffmann** précise que des mécontentements d'agents ont été remontés au service du développement social par des assistants de service social, concernant principalement le délai de réception des titres.

Elle propose aux membres de la CNAS de réagir aux différentes possibilités d'organisation du marché et ajoute que le service du développement social a consulté la direction des affaires juridiques pour réfléchir à l'ensemble des combinaisons envisageables. Elle rappelle également que des discussions régulières sur ce point ont eu lieu avec le CAES.

**M Hirsch** estime que la démarche visant une présentation aux membres de la CNAS de l'ensemble des choix possibles est bonne. Toutefois, il souhaite souligner deux points importants :

- compte tenu de la réglementation fiscale applicable en la matière, la part de la gestion par le CAES d'activités lucratives à destination de structures non CNRS (organisations de colloques, ..) ne doit pas dépasser 10% de son activité totale. Or, il précise que le retrait au CAES de la gestion du dispositif CESU aboutirait au dépassement de ce seuil et aurait de très lourdes conséquences sur la trésorerie de l'association ;
- les critères sociaux d'attribution des CESU au CNRS ont été longuement discutés puis validés en CNAS. Outre l'application d'une courbe de tarifs dégressifs, ces critères ont permis d'élargir considérablement le champ des bénéficiaires. Il affirme qu'il serait très regrettable que le CNRS revienne sur ce choix social et ajoute que, dans le cadre du futur marché, le CAES souhaite conserver la gestion du dispositif CESU.

**Mme Kauffmann** précise que si cette option est retenue par la CNAS il serait préférable, compte tenu de la réglementation applicable, que la mise en concurrence des émetteurs soit effectuée par le CAES.

**Mme Tack** regrette que les éléments ainsi présentés aux membres de la CNAS concernant les CESU ne leur aient pas été envoyés au préalable. Elle demande une interruption de séance afin que les représentants du personnel puissent discuter ensemble d'une position commune.

*La séance est interrompue à 16h10.*

*La séance reprend à 16h20.*

**Mme d'Argouges** précise qu'il n'a jamais été envisagé par le CNRS de revenir sur les critères sociaux d'attribution des CESU tels qu'ils ont été décidés en CNAS.

**Mme Tack** présente la décision des représentants du personnel à la CNAS, prise à l'unanimité : ils souhaitent que le CAES reste l'organe de gestion du dispositif CESU. Elle ajoute que ce maintien du CAES est indispensable à sa survie et considère donc qu'il très serait grave si le CNRS décidait de ne plus lui confier la gestion du CESU. Elle s'engage à ce qu'une telle décision, si elle était prise, fasse l'objet d'une information générale auprès de l'ensemble des agents.

**Mme d'Argouges** répond qu'il n'était pas dans la volonté du CNRS de retirer la gestion des CESU au CAES. Elle souhaite toutefois attirer l'attention des membres de la CNAS sur l'obligation de veiller au respect des règles de mise en concurrence dans un secteur fortement concurrentiel. Elle ajoute que le CAES restera en charge de la gestion du dispositif CESU mais devra veiller à améliorer sa réactivité dans le traitement des dossiers.

**M Hirsch** précise que la direction du CAES est entièrement consciente de la nécessité de fluidifier les circuits internes en matière de gestion du dispositif CESU. Il ajoute néanmoins que, depuis la mise en place des nouvelles modalités d'attribution, de nombreux progrès ont été effectués visant une meilleure réactivité dans le traitement des demandes ; cela est directement observable par l'augmentation régulière du nombre de bénéficiaires depuis 2007. Il rappelle également que cette gestion sociale est complexe, s'appuyant sur l'organisation annuelle de deux campagnes de commande. Il reconnaît que des progrès doivent encore être faits afin de raccourcir le délai du premier envoi des titres aux agents.

**M Launay** rappelle aux membres de la CNAS que depuis la mise en œuvre du dispositif CESU au CNRS, le nombre de personnes en charge de sa gestion au CAES est inchangé . Dès lors, compte tenu de l'augmentation de la demande des agents, il n'est pas anormal que la réactivité dans le traitement des dossiers s'en ressente. Il souhaite néanmoins souligner que les agents bénéficiaires ont augmenté chaque année.

**Mme d'Argouges** reconnaît pleinement la qualité du travail fourni par le CAES en la matière et souligne l'impact des critères sociaux fixés par la CNAS sur les bons résultats du dispositif. Elle rappelle cependant qu'il est de la responsabilité du CNRS de veiller à ce que la fourniture de cette prestation à ses agents s'améliore.

**Mme Kauffmann** rappelle que le circuit applicable au traitement des dossiers de prêts BAP, dont la gestion est confiée au CAES par le CNRS, a été considérablement simplifié en 2010. Permettant un allègement important des procédures, cette simplification libère du temps à l'agent en charge de cette gestion au CAES, qui peut ainsi se consacrer davantage au dispositif CESU. Elle ajoute qu'afin de raccourcir le délai de réception des titres pour les agents, le prochain marché pourra prévoir le principe d'un envoi direct par le prestataire au domicile des bénéficiaires.

**Mme d'Argouges** précise que le CNRS peut accompagner le CAES dans l'organisation de la procédure de mise en concurrence des prestataires en vue de l'émission des CESU 2012.

**M Roy** souhaite communiquer aux membres de la CNAS une réclamation formulée par des membres de la CORAS de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Celle-ci concerne les chèques

vacances, dont les modalités de distribution actuelle contribuent à ce que les premiers arrivés soient les premiers servis. Les membres de la CORAS de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie propose qu'une réflexion nationale soit conduite, sur le modèle de celle qui a été menée en CNAS au sujet des CESU, afin de mettre fin à ce système.

**Mme d'Argouges** rappelle la volonté du CNRS d'assurer l'équité entre les agents en matière de politique sociale.

### *Les prêts BAP*

**M Bertrand-Mapataud** rappelle le contexte et les éléments relatifs au dispositif prêt BAP puis en présente les perspectives :

- la convention CNRS – CAES portant transfert de gestion au CAES du dispositif prêt BAP est arrivée à échéance le 9 juin 2011 ;
- le circuit applicable au traitement des dossiers de prêt BAP, dont les différentes étapes étaient fixées par une convention liant le CAES à la CASDEN, a évolué ;
- compte tenu de l'ensemble de ces éléments, en plus du renouvellement nécessaire de la convention CNRS – CAES portant transfert de la gestion du dispositif, une révision de la convention liant le CAES à la CASDEN apparaît nécessaire.

**M Hirsch** précise qu'il importe, dans le cadre du nouveau circuit applicable au prêt BAP, que la CASDEN informe le CAES avant qu'elle ne procède à la validation de la demande de prêt de l'agent, ceci afin de vérifier auprès de ce dernier qu'il dispose bien des crédits nécessaires au versement de la bonification.

### *Les prêts « amélioration et réparation de l'habitat »*

**M Bertrand-Mapataud** rappelle le contexte et les éléments relatifs au dispositif prêt « amélioration et réparation de l'habitat » puis en présente les perspectives :

- l'utilisation du prêt « amélioration et réparation de l'habitat », dont la gestion est confiée au CAES par le CNRS, est en diminution forte (- 46% entre 2008 et 2010) ;
- parallèlement à cela, il y a une demande des agents, remontée par les assistants de service social, à pouvoir bénéficier d'un prêt « primo accession » ;
- compte tenu de l'ensemble de ces éléments, une réflexion visant le redéploiement du prêt « amélioration et réparation de l'habitat » en un prêt « primo accession » pourrait être conduite.

**Mme Kauffmann** ajoute que cette réflexion pourrait avoir lieu au sein du groupe de travail sur la politique logement évoqué ci-avant, dont la création a été proposée par le SNTRS-CGT au cours de la présente CNAS.

**M Hirsch** estime que l'idée d'un redéploiement du prêt « amélioration et réparation de l'habitat » en un prêt « primo accession » est bonne. Il rappelle toutefois que l'expérimentation d'un prêt « primo accession » a déjà été tentée au CNRS ; celle-ci avait dû être interrompue faute de crédits suffisants.

Pour éviter de nouvelles frustrations auprès des agents, il sera indispensable de s'assurer, si l'on souhaite réactiver un tel prêt, que des moyens financiers suffisants puissent être régulièrement mobilisés.

**Mme Chapat** ajoute que la réflexion relative à ce possible redéploiement pourrait notamment porter sur l'application au prêt « primo accession » de critères sociaux d'attribution (niveau de revenu, coefficient familial,...).

**M Launay** s'interroge sur le projet de réexamen des prêts d'accompagnement à la mobilité tel que le propose le bilan de la politique sociale 2010 en page 27.

**M Bertrand-Mapataud** répond qu'il s'agit notamment de revoir l'âge limite au-delà duquel un agent ne peut plus demander à bénéficier de ces prêts.

**M Launay** s'interroge sur les conséquences du dialogue de gestion en matière de politique sociale. Le budget d'action sociale ayant été notifié en délégation régionale dès le début de l'exercice et au sein d'une enveloppe globale, des délégués régionaux pourraient, compte tenu du principe de fongibilité des crédits, être tentés de puiser dans ces crédits pour financer des opérations ne relevant pas de la politique sociale. Cela pourrait, à terme, constituer une menace pour l'égalité de traitement des agents d'une délégation à une autre.

De plus, ce nouveau système ne permet plus que soit opéré en cours d'année, par le service du développement social (SDS), un réajustement des crédits à répartir entre les délégations en fonction des besoins de chacune. Aussi, il s'interroge sur ce que sera dorénavant le rôle du SDS.

**M Levavasseur** estime que la rupture de l'égalité de traitement marquerait la fin de la politique sociale nationale.

**M Leconte** précise avoir veillé à ce qu'au sein de la délégation régionale Aquitaine Limousin le budget d'action sociale soit sanctuarisé. Néanmoins, il ajoute que la notification d'une enveloppe globale en début d'année peut conduire à ce que, dans certains cas et compte tenu du contexte budgétaire contraint, des redéploiements de crédits soient opérés pour combler des manques.

**Mme d'Argouges** rappelle qu'un premier bilan du dialogue de gestion va avoir lieu en automne 2011 et permettra notamment de mesurer ce qui a été fait par les délégations régionales en matière de politique sociale. Elle précise que les CORAS ont un rôle de premier ordre à jouer dans le suivi des budgets régionaux d'action sociale. Elle ajoute qu'il est primordial que l'équité entre les agents soit assurée.

**M Guedj** rappelle qu'avant la mise en œuvre du dialogue de gestion, les délégations régionales pouvaient, en cours d'exercice et lorsqu'elles devaient faire face à un besoin exceptionnel de trésorerie (panne d'un appareil,...), faire appel au service du développement social, celui-ci disposant encore d'une enveloppe budgétaire. Maintenant que le SDS ne dispose plus de cette enveloppe, comment vont faire les délégations régionales lorsqu'elles rencontreront ce type de situation ?

#### IV. PRESENTATION DES FICHES PRATIQUES SUR LES MODES DE GARDE

**Mme Kauffmann** explique que le résultat final des travaux conduits par le groupe de travail sur les modes de garde est décevant. La qualité des fiches pratiques produites par chacun des sous-groupes varie fortement de l'une à l'autre. Outre une implication très inégale entre les participants, elle

pense que le contexte budgétaire difficile a pu freiner l'émergence de propositions plus innovantes et/ou plus abouties

**M Cruzol** présente, après avoir rappelé des éléments de contexte, le bilan des travaux conduits par chacun des sous-groupes :

- ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion générale menée au sein du CNRS sur l'articulation vie familiale / vie professionnelle, portées conjointement par la mission pour la place des femmes d'une part, la direction des ressources humaines *via* la CNAS d'autre part ;
- ces travaux ont pour objet d'étudier différents systèmes de « mode de garde » pouvant être déployés au sein des délégations régionales. Ils doivent aboutir à la production de fiches pratiques spécifiant, pour chaque mode de garde étudié, le cadre légal applicable, les partenaires à solliciter, les modalités de fonctionnement et les coûts et avantages (pour le CNRS et pour l'agent). Ces fiches seront mises à disposition des délégations régionales.
- des expérimentations locales pourraient être conduites.

**M Arnould** rappelle qu'il était seul au sein de son sous-groupe de travail (portant sur « la crèche parentale ») et qu'il avait préalablement informé le service du développement social du peu de temps qu'il pensait pouvoir consacrer à cette étude compte tenu de ses fonctions au sein de son laboratoire. Il précise que la crèche parentale qui existe à la délégation régionale Centre-Est est en place depuis quelque temps et qu'elle constitue une alternative intéressante à d'autres modes de garde de plus en plus coûteux.

**Mme Tack** pense qu'il est intéressant de pouvoir proposer aux délégations régionales différents modes de garde à déployer. Néanmoins, elle ajoute que les agents souhaitent avant toute chose, en matière de garde d'enfants, des réservations de berceaux. Dès lors, compte tenu du rôle prépondérant de certaines municipalités en matière de politique « petite enfance », il relève de la responsabilité du CNRS de s'engager auprès de celles-ci.

**Mme Chapat** répond qu'en plus des difficultés à obtenir des berceaux au sein de crèches municipales, il est de plus en plus difficile de décrocher des places dans les crèches associatives qui reçoivent de multiples demandes.

## V. INFORMATION SUR L'AVANCEE DU PLAN « CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL »

**Mme Kauffmann** rappelle au préalable que le CNRS ne part pas de rien dans ce domaine compte tenu des divers acteurs, outils et instances qui s'engagent sur ces sujets. Elle présente ensuite le plan d'action « conditions de vie au travail » :

- un groupe de travail élargi (DRH, organisations syndicales, CNPS, médiateur,...), constitué en septembre 2010, s'est réuni régulièrement afin de préparer un plan d'action sur les conditions de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2011. La construction de ce plan s'est fortement nourrie d'une expérimentation locale, soutenue par la DRH et conduite au sein de la délégation régionale Midi-Pyrénées ;

- ce plan d'action est évolutif, il s'articule autour de 3 axes (prévenir, déceler et traiter) et a pour double objectif de coordonner, harmoniser l'existant, et de développer, dynamiser d'autres mesures. Il a été présenté en CHS le 27 juin et sera présenté en CTP le 8 juillet ;
- constitué à ce jour de 16 mesures et 29 actions, ce plan prévoit notamment l'élaboration d'une circulaire sur le traitement des situations de harcèlement moral, l'harmonisation des cellules de veille sociale au travail, le déploiement de journées de sensibilisation, la construction d'indicateurs de mesure,...
- pour en permettre une diffusion efficace, il sera accompagné d'un plan de communication appuyé par la DIRCOM. Il inclura également un préambule politique signé par le président du CNRS et qui fera référence, dans un souci de cohérence globale, au nouveau plan triennal handicap ;

**Mme Kauffmann** ajoute qu'une fois présenté en CTP, ce plan d'action pourra être envoyé aux membres de la CNAS.

**Mme d'Argouges** précise que ce plan permet, en plus de favoriser l'émergence de propositions nouvelles, de mettre en évidence ce qui se fait déjà en matière de conditions de vie au travail au CNRS. Elle ajoute qu'une bonne communication sera essentielle afin notamment de faire connaître aux agents les acteurs de prévention existant au sein de l'établissement.

**Mme Tack** pense qu'avec la RGPP, le service du développement social chargé de coordonner la mise en œuvre de ce plan ne va pas manquer de travail. Elle ajoute que ce plan constitue une boîte à outils qui sera très certainement utile dans un avenir proche. Elle déplore ce constat.

## VI. QUESTIONS DIVERSES

**M Guedj** souhaite revenir sur un document ayant été remis aux organisations syndicales et qui évoque dans un point spécifique la possible restructuration de la mission insertion handicap (MIH). Il montre ce document aux membres de la CNAS.

**Mme d'Argouges** précise qu'il s'agit là du nouveau plan triennal handicap de la direction des ressources humaines, qui a été voté à l'unanimité lors du CTP du 1<sup>er</sup> juin 2011.

**M Guedj** regrette que ce plan n'ait pas été présenté aux membres de la CNAS, le handicap relevant pleinement de la politique sociale du CNRS. Il précise que la page 38 de ce document prévoit de transférer aux délégations régionales la responsabilité de décider des aménagements de postes. Cette mission relevant jusqu'alors de la MIH, il s'interroge sur l'activité future de ce service si un tel transfert de compétence était opéré. De plus, il ajoute que les personnels des délégations régionales ne sont pas forcément formés pour apprécier ces situations.

**Mme d'Argouges** s'engage à modifier le texte pour que ce transfert soit évoqué comme une possibilité et non une décision.

**Mme Tack** souhaite revenir sur la fiche 7 du document de concertation de la DGDR sur la RGPP, qui traite de la gestion de l'action sociale de restauration. Elle regrette que la CNAS et la CNR n'aient pas été sollicitées sur le contenu de cette fiche. Elle estime que l'idée de mettre en place un marché

national pour la restauration propre, compte tenu des spécificités locales, est une aberration. Cette proposition montre une méconnaissance de la réalité du terrain et du professionnalisme avec lequel les marchés de restauration sont pilotés à ce jour. En outre, elle peut constituer un danger pour la qualité de la prestation fournie.

**Mme d'Argouges** précise que la restauration collective est un sujet important que l'IGAENR a souhaité traiter parmi les priorités dans le cadre de son audit, compte tenu du budget concerné. Elle propose que les documents de travail du service du développement social soient envoyés aux membres de la CNAS.

**M Leconte** rappelle que la fiche 7 parle simplement de « gestion » de la restauration et qu'il n'est nullement question de supprimer le suivi fin des marchés de restauration en local tel qu'il existe à l'heure actuelle. Il ajoute cependant qu'une réflexion collective doit pouvoir être conduite, la restauration sociale n'étant pas traitée de façon équivalente d'une délégation à une autre. Cette réflexion pourrait permettre une optimisation des modalités de gestion.

**Mme Tack** s'inquiète de l'impact des restrictions budgétaires 2011 sur le maintien de la politique sociale pour le deuxième semestre.

**Mme d'Argouges** répond que ce dossier est suivi de prêt par la direction des ressources humaines, en partenariat avec la DSFIM. Un point sera présenté aux membres de la CNAS lors de la prochaine séance.

**M Leconte** souhaite savoir si l'ensemble des ressources propres des délégations régionales liées à la politique sociale sont bien remontées au budget d'action sociale national.

**Mme d'Argouges** répond par l'affirmative.

**Mme d'Argouges** annonce son départ de la direction des ressources humaines. Elle remercie l'ensemble des membres la CNAS pour leur implication et considère que la politique sociale du CNRS est une belle politique.

*La séance est levée à 17h30.*